

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-nationales-CP-CE1-la-surcharge-de-travail-doit-etre-compensee>



École & société

Évaluations nationales CP/CE1 : la surcharge de travail doit être compensée

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : vendredi 11 septembre 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Évaluer fait partie des missions des professeurs des écoles. Mais la saisie des réponses aux évaluations nationales CP et CE1 implique une surcharge de travail que le ministère doit reconnaître et compenser. Le SE-Unsa demande une décharge horaire pour cette saisie pour tous les enseignants concernés. Par ailleurs, l'ajout d'un questionnaire sur la période de confinement soulève de nombreuses questions.

La passation

Les évaluations nationales de français et mathématiques sont reconduites en début de CP, mi-CP et début de CE1. Tous les professeurs de CP et de CE1 ont l'obligation d'assurer leur passation :

- entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020 pour les évaluations *Repères* de début CP et début CE1 ;
- entre le 18 et le 29 janvier 2021 pour les évaluations *Repères* de mi-CP.

Si les enseignants sont tenus de les mettre en oeuvre, ils peuvent cependant avoir une approche critique de leurs résultats.

Pour le SE-Unsa, ces évaluations n'ont en effet qu'une faible utilité pour déceler des élèves en difficulté qui n'auraient pas déjà été repérés. Ce dispositif ne répond pas aux attentes et aux besoins des enseignants et de leurs élèves à la rentrée 2020.

Lire notre article ecoleetsociete.se-unsa.org/Evaluations-nationales-le-ministere-insiste

La saisie

La saisie des résultats des élèves implique également une charge de travail supplémentaire. Le SE-Unsa a donc écrit au ministre pour lui demander d'annoncer dès à présent que du temps sera dégagé pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves.

De plus, le SE-Unsa a demandé que cette compensation horaire soit doublée pour les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves de CP, puisque les évaluations auront lieu à deux reprises dans ce niveau.

[Lire notre courrier au ministre](#)

La communication des résultats

Cette année la circulaire de rentrée ne précise pas comme l'an passé qu'une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents de chaque élève de CP et CE1.

Pour le SE-Unsa, cette absence est bienvenue. Les enseignants sont des professionnels, c'est bien à eux de déterminer comment ils remettront et commenteront les résultats de chaque élève, que ce soit par simple transmission aux parents ou lors d'une rencontre.

Le vécu des élèves pendant la période de confinement

Enfin, les enseignants ne sont pas les seuls à avoir une approche critique de ces évaluations. En effet, les évaluations nationales comprendront pour tous les niveaux scolaires des questions sur le vécu par les élèves de la période de confinement. Pour les PsyEN, cet ajout interroge d'un point de vue éthique et déontologique. En effet répondre à des questions sur le vécu des élèves exige une démarche volontaire et l'accord explicite des responsables légaux, ce qui n'est pas prévu par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Le SE-Unsa exige une information claire sur ce questionnaire facultatif ainsi que le respect de la déontologie la plus élémentaire. Il soutiendra les enseignants qui feront le choix de ne pas l'administrer à leurs élèves.

Lire nos articles concernant le vécu des élèves pendant le confinement :

- enseignants.se-unsa.org/Les-evaluations-nationales-et-le-vecu-des-eleves-pendant-la-periode-de
- <https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Evaluations-questionnaire-confinement-facultatif>